



L'E.P.S en C.P.G.E

(mise à jour du 2024 09 03)

ORGANISATION

Lors du 1^{er} cours d'EPS, un temps de présentation sera consacré aux rappels des modalités de pratique et d'évaluation.

Le fonctionnement de l'E.P.S en classe préparatoire au Lycée Carnot, donne la **possibilité pour chaque élève de pratiquer, en fonction de ses motivations et disponibilités.**

Les activités proposées sont : badminton, volley-ball, tennis de table, basket-ball, handball, football, futsal, musculation, courses, tennis.

Chaque classe dispose d'un accès prioritaire à un créneau de 2 heures d'EPS. Ces heures figurent à l'emploi du temps. **Les autres créneaux lui sont également accessibles sous réserve de places disponibles.**

- A son arrivée en cours d'EPS, l'élève doit se signaler à son professeur et émarger la liste des présents.
- Il est possible d'arriver en cours de séance quand on sort de khôlle.
- L'élève qui a émargé doit participer au moins à une heure des deux heures de la séquence.
- Des tournois sont également organisés par classe à partir du mois d'octobre. En tout état de cause, **toute activité de combat est strictement proscrite.**
- Une tenue adaptée est demandée (chaussure et vêtements).

ATTRIBUTION des ECTS

Le décret n° 2007-692 du 3 mai 2007 « (...) précise que le chef d'établissement délivre à l'étudiant, à l'issue de chaque année d'étude, une attestation descriptive de son parcours de formation », permettant validation universitaire.

Cette attestation se fonde sur « (...) des grilles de référence (...) qui mettent en regard, pour chaque année, les disciplines regroupées par domaines et les crédits correspondants. ».

Le projet qui suit cible les conditions d'attribution des crédits d'E.P.S.

Pour obtenir la validation des crédits EPS au lycée, l'étudiant doit

- **avoir participé activement aux séances d'E.P.S organisées au lycée** par période sur les différents créneaux offerts. Le tableau ci-dessous établit la correspondance entre le nombre de séances suivies et la proposition transmise par l'équipe d'EPS à la commission de validation des ECTS;
- **ou avoir pratiqué en club**, auquel cas il devra produire une attestation d'inscription ou une licence.

1 ^{ère} année Nombre de séances suivies en cours d'année	2 ^{ème} année Nombre de séances suivies en cours d'année	Crédits ECTS attribués par année avec la mention
0 séance	0 séance	E
1 - 4 séances	1 - 2 séances	D
5 - 10 séances	3 - 6 séances	C
11 - 19 séances	7 - 11 séances	B
20 séances et plus	12 séances et plus	A
Pratique en club	Pratique en club	A

INAPTITUDES / BLESSURES

- En cas d'inaptitude partielle ou totale, un **certificat médical est exigé et sera présenté au professeur** référent de la classe.
- En cas **de blessure lors du créneau EPS**, il est impératif de se **signaler immédiatement au professeur** responsable.

COMMUNICATIONS :

- Toute modification de cours sera diffusée par voie d'affichage sur les panneaux EPS des CPGE, via Pronote ou sur le site de l'établissement.